

4221 - Rénovation et équipements des établissements pour enfants et autres structures

Structures privées d'accueil de la petite enfance

Rapport n° CP/2011/330

Service gestionnaire :

Service établissements et institutions

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter des demandes de subventions pour des investissements réalisés par plusieurs associations à Strasbourg dont la Buissonnière de l'Aar, la crèche parentale la Petite Bulle, la Flûte Enchantée ainsi que l'association d'Action Sociale du Bas-Rhin dans le domaine de l'aide aux structures privées d'accueil de la petite enfance

Les dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'extension et l'équipement de modes de garde pour les enfants de moins de 6 ans peuvent bénéficier d'une subvention départementale applicable à la dépense prévisionnelle.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15204	204-2042-51	357 867,44 €	24 855,72 €	15 415,79 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 15 415,79 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés.

Strasbourg, le 15/04/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL